



Mon ex compagne renie notre fille.

Par **Pere46**, le **25/06/2016** à **12:14**

Bonjour,

Je ne sais pas si je suis sur le bon forum, mais j'aurais besoin de plusieurs réponses à mes questions s'il vous plait.

Cela fait 4 ans que nous sommes séparés, nous avons une fille de 14 ans qui est à ma charge, séparation faite à l'amiable donc sans juge, mais avec un courrier signé de notre part. Certaines choses n'ont pas été respectées dans cet arrangement mais afin de ne pas provoquer de soucis envers ma fille, je n'ai rien dit. J'ai dû m'absenter quelques temps pour raisons personnelles et professionnelles, et j'ai donc demandé à mon ex-compagne de prendre la petite en attendant que ma formation se termine, je ne voulais pas lui changer son environnement, scolaire surtout (année du brevet..), ce qu'elle a accepté sans soucis. Ma formation terminée, j'ai récupéré ma fille, avec en bonus beaucoup de révélations...

- le fait que sa mère lui faisait fumer autre chose que des cigarettes,
- une hygiène chez sa mère assez problématique (manger avec des mouches et des moucherons à table par exemple ou des détritrus partout au sol...),
- que sa mère l'avait frappé à deux reprises, pour des faits limite absurdes,
- un niveau scolaire qui a inquiété fortement les professeurs (choses que j'ai vérifiées), des retards et absences à répétition,
- des insultes sur ma personne ainsi que beaucoup de calomnies et j'en passe...

Ce sont les dires de ma fille (ce que je prends au sérieux car j'ai eu certaines confirmations), car mon ex compagne dément tout ça, et suite à cette vive discussion, elle a décidé de renier notre fille car d'après elle ce n'était que pur mensonge et que c'était la source de tout ses problèmes.

Depuis, j'ai fais une demande de garde exclusive, en relatant un peu les faits.

Mes questions sont les suivantes :

- ai-je le droit de faire une demande de garde exclusive ?
- comment je peux prouver certaines choses improuvables en fin de compte ?
- quels recours j'ai pour que ma fille ne souffre plus de sa mère car ma fille ne veut absolument plus en entendre parler.

Merci de m'avoir lu.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **25/06/2016** à **13:19**

Bonjour,

Que votre fille fasse aussi un courrier au JAF pour demander de vivre avec son père, qu'elle relate, dans ce courrier, son mode de vie et ce qui s'est passé chez sa mère durant l'absence de son père pour raisons professionnelle (formation).

Quand à vous : demandez au JAF une enquête sociale en dénonçant les conditions d'hygiène et la suspicion de consommation de produits illicites.

Dernière précision : la mère de votre fille ne peut pas la renier, elle sera toujours sa mère, on ne modifie pas l'Etat Civil d'une personne d'un simple claquement de doigt.

Par **Pere46**, le **25/06/2016** à **14:03**

Merci pour toutes ses réponses.

Des démarches sont en cours à l'heure actuelle pour que tout soit officialisé. Concernant le fait que sa mère la reniait, j'ai quand même prévenu la gendarmerie à titre préventif et je sais bien que cela ne se fait pas d'un simple claquement de doigt, mais c'est compliqué de faire comprendre tout ça à un mur...

Mais je vais suivre vos conseils, et je vous en remercie beaucoup.

Cordialement.